

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 33 (1987)
Heft: 11

Rubrik: Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisses de l'étranger



Hier et aujourd'hui

Hier...

Le « général » Sutter à l'honneur à Sacramento

Quelque 1 500 invités venus des quatre coins des Etats-Unis, et de Suisse ont célébré début octobre à Sacramento la mémoire du plus fameux pionnier suisse de Californie, le « général » Johann August Sutter, fondateur de la ville, il y a près de 150 ans. Dans un message envoyé à l'occasion de la fête, M. Pierre Aubert, président de la Confédération souligne comment Sutter a contribué pour une large part à forger le destin des Etats-Unis.

La fête mise sur pied par le United Lodge of California a été couronnée, par l'inauguration d'une statue en bronze du pionnier suisse, érigée devant le nouveau « General Sutter Hospital ». Parmi les 250 invités suisses figuraient une délégation officielle des demicantons de Bâle-ville et Bâle-campagne conduite par le président du Conseil d'Etat de Bâle-ville Paul Nyffeler, et par Christian Lüthy, président de la commune de Rünenberg d'où Sutter est originaire. Les autorités fédérales étaient représentées par le ministre Guy Ducrey, de l'ambassade de Suisse à Washington, et par le consul de Suisse à San Francisco Osvaldo Casone.

Dans son allocution, M. Nyffeler a vu en Sutter un homme animé par des « visions de liberté et d'indépendance ». Né au temps des guerres napoléoniennes (1803), le pionnier suisse, a rappelé le conseiller d'Etat, a sans doute été imprégné d'idées révolutionnaires ; son rêve : fonder une « New Helvetia » en Californie, un Etat aussi indépendant que le canton de Bâle-campagne tout neuf qu'il laissait derrière lui.

Ces festivités auront un prolongement sous la forme d'un film biographique consacré au pionnier, et d'un programme d'échange d'étudiants suisses et californiens. Bâle-ville et Berthoud, ville qui a vu naître l'épouse de Sutter, y sont associées, de même que les fondations Karl-Glatt et Handschin.

Sutter qui émigra seul aux Etats-Unis après avoir fait faillite à Berthoud, trouve aujourd'hui une place importante dans les livres d'histoire américains et suisses en tant que colonisateur de

l'ouest et fondateur de Sacramento.

L'homme qui parvint à développer un véritable empire commercial sur les rives de la rivière Sacramento, devint pourtant, en 1846, la victime de la « ruée vers l'or ». Les employés de ses exploitations agricoles désertèrent, attirés par la fièvre du métal jaune. Les récoltes pourrirent et ses domaines furent morcelés. Ruiné, Sutter quitta la Californie en 1865 pour ne jamais y revenir.

Mais tous ne voient pas en Sutter le pionnier héroïque qui participa aussi activement à rendre la Californie indépendante du Mexique. Une descendante de la tribu indienne Maidu aujourd'hui éteinte, estime qu'il n'y a pas lieu de le fêter. Elle rappelle aux visiteurs du musée de Fort Sutter que le colon a posé la première pierre de son fort - qui devint plus tard Sacramento - sur un cimetière, lieu sacré des Indiens. Selon cette femme, Sutter ne se contenta pas de blesser ainsi la sensibilité des indigènes, mais contraignit bon nombre d'entre eux à du travail d'esclave, comme c'était d'ailleurs fréquemment le cas à cette époque. Si l'Indien refusait, il courrait le risque de se voir emprisonné voire tué.

Des voix critiques, il s'en trouva aussi parmi les visiteurs suisses. Ainsi une jeune Bâloise présente à Sacramento estime, après s'être penché sur la biographie du pionnier, qu'un homme « abandonnant femme et enfants et passant pour un escroc, ne mérite pas une statue ». L'Histoire officielle cependant retient de l'homme sa contribution au défrichage, à la pacification des tribus indiennes et à l'indépendance de la Californie.

Il y a 150 ans

un émigré suisse fondait la ville de Highland

Une délégation de 40 personnes de Sursee (LU) est arrivée à Highland, dans l'Illinois (Etats-Unis), ville fondée, il y a eu 150 ans le 13 août, par le Dr Kaspar Köpfli, citoyen de cette localité lucernoise. Il s'agit d'une des plus vieilles colonies suisses des Etats-Unis. A l'occasion de cet anniversaire, les deux villes ont été jumelées.

Plus de 500 000 Suisses ont participé aux grandes vagues d'émigrations européennes vers les Amériques, aux 18^e et 19^e siècles. Ils y établirent de nombreuses colonies, tant en Amérique du Nord que du Sud. Parmi eux, un certain Kaspar Köpfli, médecin à Sursee, qui s'arrêta en 1831, avec les frères Suppiger, dans une prairie située à quelques dizaines de kilomètres à l'est de l'endroit où le Missouri se jette dans le Mississipi. La région fut baptisée « New Switzerland ».

De nouveaux émigrés suisses s'y sont rapidement établis et, en 1837, Köpfli fonda avec le général écossais Joseph Semple la colonie de Highland, qui porta durant quelques années le nom de « Helvetia ». Elle abritait, en 1880, environ 2 200 habitants.

L'histoire de ces colonies a été étudiée et décrite par le géographe zurichois Max Schweizer qui, entré dans la diplomatie depuis a participé aux festivités de Highland dont il est citoyen d'honneur.

Aujourd'hui, Highland compte 7 000 habitants, deux banques, un atelier de fabrication d'orgues, des fabriques de matériel d'emballage, ainsi qu'un journal et une radio locale.

La cérémonie de jumelage s'est déroulée le 14 août. Parmi les invités de Sursee figuraient le maire Franz-Joseph Bossart et quelques membres des autorités locales.

Ils avaient emporté, comme cadeaux, une copie de l'acte de fondation de Sursee (13^e siècle), la copie d'une gravure de Merian de 1642, deux photographies aériennes de Sursee (1917 et 1987) et une grande sculpture sur bois d'un artiste local, représentant des scènes historiques et légendaires de la localité.

Aujourd'hui...

Communauté des Suisses en France Forte augmentation

Le total général des Suisses émigrés dans le monde s'établissait, fin 1986, à 403 000 individus, soit 7,5 % de la population totale de nationalité suisse. Le nombre des Suisses de l'étranger a augmenté de 11 % par rapport au recensement de 1983. Cet accroissement est exclusivement imputable aux doubles nationaux. En effet, grâce à une nouvelle loi sur l'acquisition de la nationalité, les enfants nés après le 1^{er} janvier 1953, de mère ayant épousé un étranger, recouvrent la nationalité suisse par simple déclaration. Un nombre très important de personnes ont ainsi été intégrées dans la nationalité suisse sans toutefois perdre la nationalité acquise à leur naissance.

Comme par le passé la France vient en tête des pays de résidence des Suisses de l'étranger. Fin 1986, on y comptait 107 006 Suisses contre 95 976, trois ans auparavant. Comme dans le reste du monde, cette croissance est exclusivement imputable aux Suisses ayant la double nationalité (dans ce cas, française). De 1983 à 1986, ils sont passés de 72 316 à 85 222, ce qui correspond à une augmentation de près de 18 %. Quant aux Suisses de France, ne bénéficiant pas de la nationalité française, leur nombre a diminué ces trois dernières années de 23 660 à 21 838, soit de près de 8 %.

Bulletin de la Chambre de commerce suisse en France.

Documentation sur les écoles suisses à l'étranger

Jouissant d'un certain renom dans leurs pays d'accueil, les écoles suisses à l'étranger demeurent peu connues en Suisse. En tant qu'organisation faitière, le Comité pour les Ecoles suisses à l'étranger a indiqué qu'il entendait intensifier le travail de promotion en Suisse. Il a réuni une documentation présentant les buts généraux et les objectifs de ces établissements. Cette documentation peut être obtenue gratuitement auprès du Comité des Ecoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, ch. 3016 Berne

(Tél. 031/44 66 25).

Les Suisses du Congo réclament une indemnisation immédiate

Profitant du débat sur les indemnités pour les victimes suisses de Tchernobyl, l'Association de défense sociale des Suisses du Congo (ADSSC) se rappelle au bon souvenir de l'Assemblée fédérale. Dans une lettre parvenue aux parlementaires, elle invite chacun d'eux à intervenir pour une « indemnisation immédiate » des anciens Suisses du Congo. « Cela fait 27 ans que nous attendons des pensions de retraite équitables », relève le lausannois Paul Bruner, président de l'association.

L'ADSSC se démène depuis des années auprès des autorités suisses et belges pour obtenir satisfaction dans le conflit qui l'oppose à l'Office belge de sécurité sociale d'outre-mer (OSSOM), anciennement Caisse coloniale de pensions. Jusqu'en 1960, un millier de Suisses ont versé leurs cotisations obligatoires à cette caisse garantie par le Royaume. Faute d'un arrangement bilatéral belgo-suisse spécifique à la sécurité sociale d'outre-mer, les rentes versées aux Suisses n'ont jamais été indexées au coût de la vie. Elles sont aujourd'hui ridiculement basses. L'ADSSC évalue à près de 100 millions de francs le tort subi par ses membres du fait de cette discrimination.

L'ADSSC se félicite de voir qu'on envisage pour les victimes de Tchernobyl, un an et demi après l'accident, des indemnités prises à fonds perdu dans les caisses fédérales. Mais elle ne comprend pas qu'on lui refuse toute avance sur « des cotisations récupérables qui alimentent les rentes des assurés belges ». En mars dernier, le Conseil fédéral refusait tout paiement anticipé, mais chargeait les Affaires étrangères d'ouvrir des négociations avec Bruxelles en vue d'une solution. En attendant un éventuel succès diplomatique, l'ADSSC profite donc du cas Tchernobyl pour renouveler ses revendications.

Faites connaître à vos parents et amis de Suisse

l'Ecole du Cercle Commercial Suisse de Paris et son avenir
10, rue des Messageries - F 75010 Paris - Tél. : 47.70.20.66

En 1988, l'école offrira les stages ci-après mentionnés. Faites-le savoir autour de vous, essentiellement dans l'entreprise où vous travaillez actuellement en Suisse. Nous pensons par exemple développer un certain nombre de cours directement adaptés aux besoins des entreprises, de durée courte mais d'intensité renforcée. Cela peut rendre service à des personnes de tous niveaux que leurs charges professionnelles n'autorisent pas à s'éloigner longtemps.

DATES D'ENTREE ET TARIF 1988

COURS INTENSIFS (de 4 à 24 semaines)

DATES D'ENTREE

Entrée A : 4 janvier	Entrée G : 11 juillet
Entrée B : 1 ^{er} février	Entrée H : 8 août
Entrée C : 29 février	Entrée I : 5 septembre
Entrée D : 18 avril	Entrée J : 3 octobre
Entrée E : 16 mai	Entrée K : 31 octobre
Entrée F : 13 juin	Entrée L : 28 novembre

Les cours sont interrompus pour vacances :

- du 25/03 au soir jusqu'au 18/04 au matin (vacances de Pâques)

- du 23/12 à midi jusqu'au 03/01/89 au matin (vacances de Noël)

Tarif : 200 Fr.S. par semaine de cours + 2609 Fr.S. (frais initiaux *)

Notre prix ne comprend que les cours. L'école vous aidera en outre à trouver un logement (hôtel, studio ou famille). En haute-saison, nous ne pouvons cependant pas garantir un logement en studio ou en famille pour une durée inférieure à 12 semaines.

Règlement : Sur notre compte bancaire SKA 80-500 Zürich exclusivement. Versement à l'inscription : 1 000 Fr.S., le solde étant réglé un mois avant le début des cours.

Frais d'examen : examen C.C.S. 150 Fr.F

COURS INTENSIFS DE VACANCES

Destinés aux élèves KV préparant leur examen de fin d'apprentissage.

Calendrier 1988

Stage de printemps du 27/3 au soir au 9/4 au matin.

Stage d'été du 10/7 au soir au 30/7 au matin.

Stage d'automne du 25/9 au soir au 8/10 au matin.

Tarif : Fr. S. 1050 pour 2 semaines et Fr. S. 1530 pour 3 semaines.

Ce prix comprend :

- 25 leçons par semaine
- le logement en hôtel simple et les petits-déjeuners
- les visites que nous organisons
- une carte de libre circulation dans Paris (métro-bus)
- les documents utiles pour suivre les cours.

STAGE « COMMUNICATION EN FRANÇAIS »

Stages intensifs destinés au personnel des entreprises et adaptés à la demande précise de chaque secteur professionnel

Calendrier 1988 - du dimanche 30 janvier au soir au samedi 13 février au matin.

Tarif Fr. S. 1430 (formule simple) ou Fr. S. 1900 (formule confort)

Ce prix comprend :

- 30 séances de travail par semaine
- le logement en hôtel et les petits-déjeuners
- une carte de libre circulation dans Paris (métro-bus)
- les documents utiles pour suivre les cours
- un repas d'accueil et un dîner-débat la veille du départ.

STAGE « LANGUE ET LOISIRS »

Deux semaines à Noirmoutier, cet été 1988 du lundi 4 au dimanche 17 juillet

Tarif Fr. S. 1750. Ce prix comprend :

- le transport en avion de Bâle-Mulhouse à Nantes et le transfert à l'île de Noirmoutier (aller-retour)
- 16 séances de travail par semaine
- le logement, les repas et les boissons
- les documents utiles pour suivre les cours
- le matériel de sport et la prestation des moniteurs

STAGE « PERSONNEL HOTELIER »

De une à six semaines pour travailler le français de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Calendrier 1988 du dimanche 17 octobre au soir au samedi 26 novembre.

Tarif Fr. S. 1270. Ce prix comprend (pour 6 semaines) :

- 25 séances de travail par semaine
- une carte de libre circulation dans Paris (métro-bus)
- les documents utiles pour suivre les cours
- les visites prévues dans le programme